



Communiqué de presse

Mardi 30 janvier 2024



Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Le 13 mars 2023, la Ville de Grenoble adoptait une délibération affirmant les priorités de la politique sportive à Grenoble. Parmi elles : la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif.

Au conseil municipal du 5 février seront présentées 3 délibérations visant à mettre en œuvre les priorités municipales avec la révision des modalités de subvention, l'évolution de la composition du comité d'avis des subventions et un plan de prévention de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Les violences sexistes et sexuelles touchent tous les secteurs de la société. Comme l'ont montré de nombreuses révélations et enquêtes, le monde sportif n'est pas épargné. En 2019, le Ministère des Sports publiait une étude intitulée « Violences sexuelles dans le sport en France » révélant que 12 % des personnes interrogées (principalement des femmes) déclaraient avoir été victimes de violences sexuelles dans le cadre de leur pratique sportive.

Révision des modalités de subvention

La Ville de Grenoble délivre des subventions de natures différentes : la majeure partie de l'enveloppe est dédiée aux subventions de fonctionnement, le reste permet de financer par exemple des manifestations sportives.

Pour prétendre à une **subvention de fonctionnement général**, en plus des conditions d'éligibilité déjà en vigueur (à savoir compter au moins 30 adhérent-es, exister depuis 3 ans, être une association déclarée, à fonctionnement démocratique et à caractère non lucratif, être une association sportive agréée à une fédération sportive, être une association grenobloise et montrer une existence réelle et une dynamique de club), **il faudra désormais pour les associations sportives avoir également suivi une formation sur les violences sexistes et sexuelles (proposée et financée par la Ville).**

Concernant les demandes de **subventions de fonctionnement sur critères techniques et mesurables** : les 5 critères restent inchangés avec la prise en compte de l'âge des adhérent-es, de la mixité, le nombre et la qualité de l'encadrement, l'activité des dirigeant-es et le nombre et le niveau des compétiteur-ices.

Pour les **subventions de projets d'associations ou de clubs**, jusqu'à présent, la notation des projets s'effectuait en fonction des 8 axes de la politique sportive 2016-2023 après consultation d'un comité d'instruction. Dorénavant, elles seront accordées sur la base de 5 thématiques prioritaires : en effet, après concertation d'un panel représentatif du tissu associatif du sport amateur grenoblois, composé de représentant-es de huit associations sportives et de l'Office Municipal des Sports (OMS), de nouveaux indicateurs ont été définis pour correspondre aux 5 priorités de la politique sportive municipale : l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'accompagnement des publics prioritaires ; l'éducation populaire et à la citoyenneté ; la santé et le bien être ; et la transition écologique. Pour demander une subvention de projets, les clubs devront mentionner au minimum un indicateur dans chacune des thématiques et devront apporter la « preuve » que l'indicateur est réalisé ou en cours de réalisation. D'une année sur l'autre, un même indicateur peut être présenté à nouveau mais l'association doit démontrer une progression. Le Comité d'avis en évaluant les projets des associations sportives du sport amateur permet d'apporter un avis éclairé aux élu-es préalablement au vote des subventions de la Ville de Grenoble au sport amateur. La composition de ce comité fait également l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal afin d'intégrer des personnalités qualifiées relevant de structures dont le secteur d'activité a trait au sport et aux thématiques prioritaires de la politique sportive de la Ville.

Enfin, au titre du **haut niveau dans le sport amateur**, des subventions peuvent être attribuées aux associations sportives, de sport collectif ou individuel, qui ont un-e athlète sélectionné-e en équipe nationale pour un championnat majeur (Europe, Monde ou Jeux Olympiques) au cours de l'année précédente (performances N retenues pour le N+1).





© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

Mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le monde du sport

Les collectivités territoriales, premières financeuses du monde sportif, jouent un rôle majeur dans la gestion des équipements sportifs, le soutien aux associations sportives, l'accompagnement du sport de haut niveau ou le sport scolaire.

Dans ce contexte, pour une prise de conscience massive et une mobilisation collective, Grenoble complète et amplifie les actions de la mission interministérielle dédiée à la lutte contre les violences sexuelles dans le sport en proposant un plan municipal ambitieux, découlant de la délibération municipale du 13 mars 2023 sur la politique sportive grenobloise.

L'objectif de ce plan est de **favoriser un environnement sportif inclusif, respectueux et sécurisé pour tous et toutes et de concourir à la protection de l'enfance et des personnes les plus touchées par ces violences**. Il s'adresse tout particulièrement aux dirigeant-es, éducateur-trices et bénévoles des clubs et associations sportives qui fréquentent les établissements sportifs municipaux, aux agent-es de la ville au contact des usagers et usagères et aux personnes pratiquant leur activité physique de manière encadrée. Le plan se décline en 3 axes et prévoit l'organisation de formations sur les violences sexuelles et sexistes pour les clubs et les agent-es municipaux et des actions de sensibilisation vis-à-vis du grand public avec la tenue de conférences sur le sujet. 30 000 euros de budget sont alloués à la mise en œuvre de ce plan.

Axe 1 : Sensibiliser aux VSS

- ▶ Organiser des campagnes de communication sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport déployées à travers le réseau des équipements sportifs, notamment par le biais d'affichages visant à faire connaître les dispositifs d'alerte.
- ▶ Organiser des ateliers ouverts au grand public pour approfondir les connaissances et le débat.
- ▶ Promouvoir une culture d'écoute et de bienveillance au sein des clubs et associations sportives, en encourageant la création de cellules de soutien et de médiateurs, en lien avec l'OMS.
- ▶ Mettre en place des ateliers de sensibilisation pour les agent-es de la direction des sports, sur la prévention des violences sexuelles, les signaux d'alerte, et les procédures de signalement, etc.
- ▶ Promouvoir une éducation non stéréotypée auprès des ETAPS de la Ville de Grenoble.

Axe 2 : Aider les clubs à lutter contre les VSS

- ▶ Conditionner le versement des subventions de fonctionnement général aux associations sportives au suivi d'une formation de sensibilisation aux VSS à compter de 2024. La Ville mettra en place des cycles de formations à destination des associations ; elles seront gratuites (environ 95 clubs concernés qui se verront proposer le suivi de cette formation).
- ▶ Décliner la priorité d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'attribution des subventions "au projet".
- ▶ Promouvoir la parité et la mixité entre les femmes et les hommes dans les conditions d'accès à la pratique sportive, dans l'encadrement et la direction d'une organisation sportive.

Axe 3 : Évaluer

- ▶ Mettre en place un système de suivi et d'évaluation régulier pour mesurer l'efficacité des actions entreprises et ajuster le plan d'action en conséquence.
- ▶ Intégrer ce plan spécifique au sport au plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville.
- ▶ Se rapprocher des réseaux comme France urbaine et l'Andev pour partager ce plan et permettre un échange de pratiques entre collectivités.



Thierry Chenu © Ville de Grenoble

L'organisation des Jeux Populaires de Grenoble en 2024 sera aussi l'occasion d'activer la vigilance de toutes et tous face à ces problématiques et ainsi attirer l'attention d'un public plus large tel que les familles et les sportifs et sportives occasionnelles. En plus des conférences prévues dans le cadre du plan sur les violences sexistes et sexuelles, un cycle de quatre conférences sera ainsi organisé sur les rapports entre le sport et le racisme, l'homophobie, l'omerta et le handicap.